



**Sainte  
Colombe**

# STATIONNEMENT

**A partir du 3 mai 2021**

Équipez-vous d'une vignette abonnés  
ou d'un disque de stationnement

🕒 *Le règlement de stationnement évolue  
et s'applique maintenant sur toute la commune*

pour favoriser la rotation des véhicules en journée et faciliter l'accès aux commerces et aux services publics du centre-ville.

**en zone  
violette**

JE GARE MA  ET METS LE DISQUE BLEU  
**MAXIMUM 30 MIN**



**en zone  
bleue**

JE GARE MA  ET METS LE DISQUE BLEU  
**MAXIMUM 1H30**



**en zone  
verte**

JE GARE MA  AVEC MA VIGNETTE ABONNÉS  
**MAXIMUM 7 JOURS AU MÊME ENDROIT**



🕒 *Où trouver le disque et la vignette abonnés ?*

Les disques sont en vente chez certains commerçants et la vignette abonnés s'obtient au bureau de la police municipale à partir du 14 avril 2021.

🕒 *Quelles sont les conditions d'abonnement ?*

Les abonnements sont réservés aux résidents de Sainte-Colombe ne disposant pas de place de stationnement privatif, à raison d'un abonnement maximum par foyer, et aux actifs justifiant d'un emploi localement, dans la limite des places disponibles.

**Pour plus d'infos, rendez-vous au bureau de la police municipale  
(04 37 02 23 17 / [police@ste-colombe.fr](mailto:police@ste-colombe.fr)) et sur [www.ste-colombe.fr](http://www.ste-colombe.fr)**



Compte-tenu de leurs impacts sur les autres usagers voire du risque qu'ils génèrent, les stationnements hors case, gênants, très gênants ou dangereux sont d'ores et déjà passibles d'une **amende de 35 € à 135 €**.

*Par respect pour l'environnement, merci de ne pas jeter sur la voie publique*